



Centre d'Assistance
Juridique Anti-Corruption

CAJAC

Rapport annuel 2017



ترانسبرانسبي المغرب
transparency maroc

association reconnue d'utilité publique



Royaume des Pays-Bas



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL

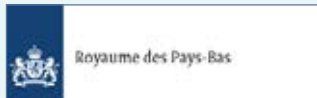


توانسبرانسبي المغرب
transparency maroc

association reconnue d'utilité publique

Rapport annuel 2017
du Centre d'Assistance
Juridique Anti-Corruption
CAJAC

Avec l'appui
de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas au Maroc
et de Transparency-International



Centres d'Assistance Juridique Anti-Corruption (CAJAC)

Rabat :

28, Rue Oum Errabiaa, Agdal, Rabat

Tel : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 39 06

Fax: +212 5 37 68 36 82

Numéro économique : 080 100 76 76

Courriel : cajac@transparencymaroc.ma

Fès :

45 avenue Hassan 2, 4^{ème} étage, Appt 304

Tel : +212 5 35 94 19 16

Fax: +212 5 35 94 45 94

Numéro économique : 080 100 23 23

Courriel : cajacfes@transparencymaroc.ma

Nador :

34, Avenue Tokyo, 1^{er} étage, Appt 1

Tel : +212 5 36 33 66 12

Fax: +212 5 36 33 70 20

Numéro économique : 080 100 46 46

Courriel : cajacnador@transparencymaroc.ma

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 6 |
| 1. Statistiques | 7 |
| 1.1. <i>Plaintes reçues</i> | 7 |
| 1.2. <i>Sexe des plaignants</i> | 7 |
| 1.3. <i>Moyens de contacts</i> | 7 |
| 1.4. <i>Répartition des plaintes par secteurs (dossiers ouverts)</i> | 8 |
| 1.5. <i>Répartition des plaintes par région (dossiers ouverts)</i> | 8 |
| 1.6. <i>Statut des réclamants (dossiers ouverts)</i> | 9 |
| 1.7. <i>Nature des réclamations</i> | 9 |
| 2. Autorités saisies | 10 |
| 3. Activités | 12 |
| 3.1. <i>Campagnes publicitaires</i> | 12 |
| 3.2. <i>CAJAC Mobile</i> | 12 |
| 3.3. <i>Formations</i> | 12 |
| 3.4. <i>Ateliers éducatifs</i> | 13 |
| 3.5. <i>Célébration de la journée internationale de la lutte contre la corruption</i> | 14 |
| 4. Cas Intéressants | 15 |

Introduction

Une autre année s'est écoulée au centre d'assistance juridique anti-corruption (CAJAC), emportant avec elle, comme les précédentes, la déception du citoyen dans le sérieux, la transparence et l'intégrité des services publics.

L'an 2017 a été marquée, malgré la régression du nombre des plaintes reçues, par les constats suivants, décelés au cours des activités de sensibilisations :

- Désintérêt du citoyen à dénoncer la petite corruption, sous prétexte que celle-ci constitue une source de vie complémentaire du simple fonctionnaire afin de faire face aux coûts de vie très élevés ;
- La grande corruption y compris les détournements des fonds publics, la passation non transparente des marchés publics, les avantages pécuniaires indus versés à des hauts fonctionnaires devrait être la vraie préoccupation du gouvernement et de la société civile ;
- La dénonciation d'un acte de corruption est un risque majeur qui pourrait compliquer la vie du citoyen et le faire tomber dans un cercle vicieux de procédures inutiles et l'exposer à des représailles sans protection judiciaire.
- La lutte contre la corruption, pour certains, n'est qu'un discours politique plein de mensonges. Le combat de ce fléau est une mission impossible.

Cependant, malgré la négativité de ces révélations, une minorité de citoyens continue à croire en l'intérêt de dénoncer la corruption, et considère que c'est un devoir citoyen. Grâce à cette catégorie, le CAJAC a pu déclencher, en collaboration avec le ministère de la justice et des libertés, deux procédures de flagrant délit. L'une d'entre elles a abouti à une arrestation.

1. Statistiques

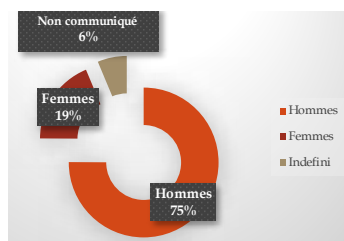
1.1. Plaintes reçues

| Plaintes reçues | Dossiers ouverts | Plaintes classées pour manque de preuve ou d'informations | Plaintes non liées à la corruption | Plaintes en instance | Plaintes devant la justice | Autre |
|-----------------|------------------|---|------------------------------------|----------------------|----------------------------|-------|
| 301 | 39 | 38 | 120 | 74 | 18 | 12 |

1.2. Sexe des plaignants

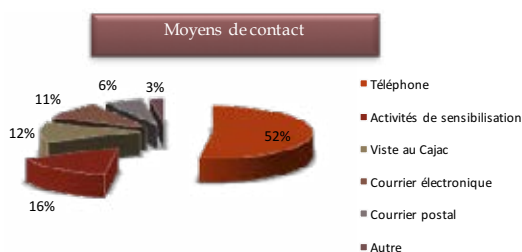
Les hommes continuent à devancer les femmes avec un taux de 75% contre 19%. Une légère augmentation est constatée cette année au niveau des femmes, dont le taux était de 15% en 2016.

| Sexe | Nombre | % |
|----------------|--------|------|
| M | 226 | 75% |
| F | 56 | 19% |
| Non Communiqué | 19 | 6% |
| TOTAL | 301 | 100% |



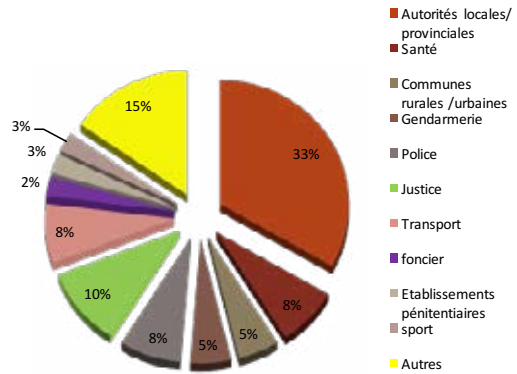
1.3. Moyens de contacts

| Moyens | % |
|------------------------------|------|
| Téléphone | 52% |
| Activités de sensibilisation | 16% |
| Visite au Cajac | 12% |
| Courrier électronique | 11% |
| Courrier postal | 6% |
| Autres | 3% |
| Total | 100% |



1.4. Répartition des plaintes par secteurs (dossiers ouverts)

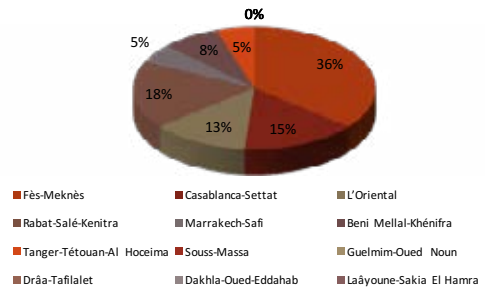
| Secteurs | % |
|---------------------------------|------|
| Autorités locales/ provinciales | 33% |
| Santé | 8% |
| Communes rurales /urbaines | 5% |
| Gendarmerie | 5% |
| Police | 8% |
| Justice | 10% |
| Transport | 8% |
| Foncier | 2% |
| Etablissements pénitentiaires | 3% |
| Sport | 3% |
| Autres | 15% |
| TOTAL | 100% |



1.5. Répartition des plaintes par région (dossiers ouverts)

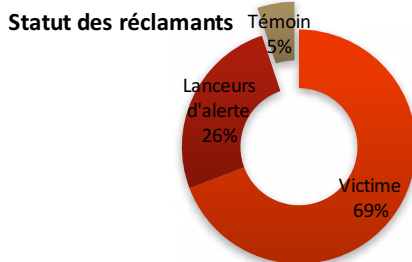
| Régions | % |
|---------------------------|------|
| Fès-Meknès | 36% |
| Casablanca-Settat | 15% |
| L'Oriental | 13% |
| Rabat-Salé-Kénitra | 18% |
| Marrakech-Safi | 5% |
| Beni Mellal-Khénifra | 8% |
| Tanger-Tétouan-Al Hoceima | 5% |
| Souss-Massa | 0% |
| Guelmim-Oued Noun | 0% |
| Drâa-Tafilalet | 0% |
| Dakhla-Oued-Eddahab | 0% |
| Laâyoune-Sakia El Hamra | 0% |
| TOTAL | 100% |

Répartition des dossiers ouverts par région



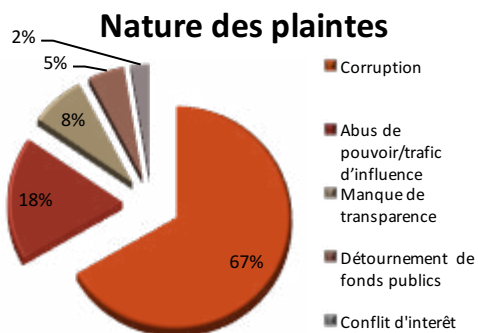
1.6. Statut des réclamants (dossiers ouverts)

| | % |
|-------------------|-----|
| Victimes | 69% |
| Lanceurs d'alerte | 26% |
| Témoins | 5% |



1.7. Nature des réclamations

| | % |
|------------------------------------|-----|
| Corruption | 67% |
| Abus de pouvoir/trafic d'influence | 18% |
| Manque de transparence | 8% |
| Détournement de fonds publics | 5% |
| Conflit d'intérêt | 2% |
| Total | 100 |



2. Autorités saisies

En 2017, quarante-deux correspondances ont été envoyées aux autorités publiques, avec 12 réponses reçues seulement. Le ministère de l'intérieur est à la tête des administrations saisies.

Le tableau suivant présente le détail de ces correspondances :

| Autorités | Date | Réponse |
|--|------|--|
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 3/1 | - |
| Lettre de rappel | 24/3 | - |
| Inspection générale du ministère de la justice et des libertés | 9/1 | Réponse reçue le 15/3/2017. Affaire transmise à la direction des affaires pénales et des grâces. |
| Procureur du roi du tribunal de première instance de Taounate (demande de protection) | 26/1 | Réponse reçue le 27/2/2017, nous informant que des mesures seront prises pour assurer la protection d'une victime de corruption. |
| Direction générale des impôts | 31/1 | Réponse reçue le 4/4. |
| Lettre de rappel | 24/3 | L'affaire ne relève pas de leurs compétences. |
| Inspection générale du ministère de l'économie et des finances | 31/1 | - |
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 31/1 | - |
| Inspection générale du ministère de la justice et des libertés | 24/3 | Réponse reçue le 11/6/2017. |
| Lettre de rappel | 22/5 | Affaire transférée à la direction des affaires pénales et des grâces . |
| Direction générale des collectivités locales | 12/4 | - |
| Lettre de rappel | 7/7 | - |
| Trésorerie générale du royaume | 12/4 | - |
| Lettre de rappel | 7/7 | - |
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 29/5 | - |
| Lettre de rappel | 7/7 | - |
| Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) | 29/5 | - |
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 6/6 | Réponse reçue le 20/11/2017, nous informant du résultat de l'enquête menée par ses services. |
| Lettre de rappel | 27/7 | |
| Président du tribunal de la famille de Casablanca | 6/6 | - |
| Inspection générale du ministère de la justice et des libertés | 6/6 | Réponse en date du 5/7, nous informant du transfert de l'affaire à la direction des ressources humaines du ministère. |
| Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion | 6/6 | Réponse reçue le 12/7, nous informant que l'enquête menée par ses services n'a pas révélé les faits dénoncés. |
| Direction des affaires pénales et des grâces du ministère de la justice et des libertés. | 13/6 | - |
| Lettre de rappel | 9/8 | - |

| | | |
|---|-------|--|
| Direction des ressources humaines du ministère de la justice et des libertés | 27/7 | Réponse reçue le 3/8/2017. Affaire transmise au président du tribunal de première instance de Casablanca pour enquête. |
| Direction des affaires pénales et des grâces. | 9/8 | - |
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 9/8 | Réponse reçue le 4/12, nous informant du résultat de l'enquête menée par ses services. |
| Direction générale de l'office national de l'électricité et de l'eau potable | 9/8 | Appel téléphonique reçu du délégué provincial de Nador le 18/08, sollicitant des informations complémentaires. |
| Procureur du roi du tribunal de première instance de Meknès | 9/8 | - |
| Lettre de rappel | 6/10 | - |
| Gouverneur de la préfecture Hay hassani, Casablanca | 15/10 | - |
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 15/10 | - |
| Inspection générale du ministère de l'équipement, du transport et de la logistique | 23/10 | Réponse en date du 08/12, nous informant du résultat de l'enquête menée par ses services. |
| Gouverneur de la province de Safi | 23/10 | - |
| Procureur du roi auprès du tribunal de première instance de Beni Mellal | 23/10 | Réponse reçue le 04/12. Affaire transmise à la police judiciaire pour enquête. |
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 23/10 | - |
| Inspection générale du ministère de la justice et des libertés | 23/10 | - |
| Inspection générale de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur (IGAT) | 23/10 | - |
| Inspection générale du ministère de la santé | 20/11 | - |
| Conseil national des ordres des médecins | 20/11 | - |
| Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) | 20/11 | - |
| Conseil régional de l'ordre des médecins, région nord-ouest. | 20/11 | - |

3. Activités

3.1. Campagnes publicitaires

Comme à l'accoutumée, le centre a lancé une semaine de publicité sur la chaîne radio Aswat du 09 au 15 octobre.

3.2. CAJAC Mobile

Le centre a continué à mener différentes activités de sensibilisation dans les lieux publics : Azrou (17 et 18 janvier), Berkane (les 2 et 3 février), Agadir (4 et 5 mars), Inezgane (le 7 mars) et Saïdia (le 5 et 6 août).



Plus de 1500 personnes ont visité nos stands et 50 réclamations ont été reçues sur place, faisant de ces activités de sensibilisation le deuxième moyen de réception des plaintes, tel que cité ci-dessus.

3.3. Formations

- Trois journées de formation ont été organisée dans des établissements universitaires sur le thème « l'accès à l'information et le secret professionnel ». Ces formations, animées par Mr. Ahmed Moufid, professeur de droit à la faculté des sciences juridique et politique à

Fès, ont connu la participation de plus de 260 étudiants des établissements suivants :

- La faculté pluridisciplinaire de Nador (le 16 mars) ;
- La faculté des sciences juridiques d'Oujda (le 17 mars) ;
- La faculté des sciences juridiques de Meknès (le 24 mai).



- Le 24 avril, le CAJAC a organisé sa deuxième journée de formation, encadrée par le professeur Mohamed Bouzelafa, sur « la lutte contre corruption et l'immigration » destinée aux associations des différentes villes de la région de Tanger. Plusieurs associations ont pris part à cette journée, notamment l'association de développement local méditerranéen (ADELMA), organisation des jeunes africains, Organisation Panafricaine de Lutte contre le SIDA(OPALS)...



3.4. Ateliers éducatifs

L'éducation à la lutte contre la corruption doit commencer dès le plus jeune âge. C'est dans cet esprit, que le CAJAC a organisé une série d'ateliers éducatifs dans plusieurs villes du Maroc. L'objectif était de sensibiliser les jeunes élèves contre la corruption et de renforcer leur compréhension du phénomène, de ses causes, ses conséquences et des moyens de lutter contre lui.

Durant cette année, le CAJAC a pu sensibiliser plus de 360 élèves des établissements suivants :

- Les écoles Al Madina à Casablanca, le 20 avril ;
- Collège Al Atlas et école Al Wahda à Inzegane, les 06 et 08 mai,
- Ecole Mohamed VI à Fès, le 27 Septembre ;
- Ecole 1er octobre à Fès, le 28 septembre ;
- Ecole Oqba Ibn Nafi à Meknès, le 29 septembre ;
- Ecole Al Mouahidine et Ecole Lari cheikh à Nador, le 23 octobre ;
- Groupe scolaire Al Oumal à Zeghanghan, le 24 octobre ;
- Ecole Sidi Ziane à Oujda, le 25 octobre ;
- Les bénéficiaires du centre socio-sportif de proximité à Timahdit, le 2 décembre.



3.5. Célébration de la journée internationale de la lutte contre la corruption

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2017, le CAJAC a organisé un tournoi de mini-foot, en partenariat avec « l'association amitié pour le sport et le développement de Nador ».

Le tournoi, qui a connu la participation de quatre équipes représentant les villes de : Nador, Zeghanghan, Selouane et Aroui, a été remporté par cette dernière.

Le délégué provincial du ministère de la jeunesse et des sports M.Hamid Bouziane et M. Jamal El Idrissi du consulat du royaume des Pays-Bas à Nador ont pris part à cet événement.



4. Cas Intéressants

1/ Le 4/1/2017, le centre a reçu un appel téléphonique d'un citoyen dénonçant le cheikh d'une commune de la province de Taounate, qui aurait demandé la somme de 10 000dh pour délivrer une attestation administrative.

Le centre, a pris contact avec le ministère de la justice et le parquet de Taounate, et la procédure du flagrant délit a été déclenchée.

Le même jour, le cheikh dénoncé a été arrêté par la gendarmerie royale en flagrant délit de corruption. Le dénonciateur a présenté son témoignage à l'émission « Bissaraha » de Médi1Tv, diffusée le 5/2/2017 (témoignage tournée au CAJAC de Rabat).

2/ Un habitant d'un village de la province de Nador a contacté le CAJAC, pour se plaindre des agents du bureau provincial de l'ONE, qui ont refusé son raccordement au réseau électrique sous prétexte qu'ils n'ont pas de compteurs en stock. Ils lui ont conseillé de contacter un technicien qui pourrait lui fournir un compteur moyennant une somme supplémentaire.

Le centre a envoyé le 9/8/2017 une correspondance au directeur général de l'ONE. Le 18/8 /2017, le directeur régional de l'ONE a contacté le centre sollicitant plus d'informations pour qu'il puisse mener son enquête.

Après avoir donné les renseignements nécessaires, le centre a été informé par le plaignant que le directeur en question a donné des ordres pour la vérification de toutes les demandes de raccordement restées en suspens et a pris des mesures à l'égard des personnes dénoncées.

- 3/ Un plaignant a eu recours au CAJAC pour dénoncer le « cheikh » d'une commune rurale de la province d'El Jadida, qui a exigé la somme de 300 Dh pour délivrer une attestation.

Saisi de l'affaire, le centre a collaboré avec le ministère de la justice pour faire procéder à l'arrestation en flagrant délit de corruption.

Le procureur du roi du tribunal de première instance d'El Jadida a donné ses instructions à la brigade de la gendarmerie de la commune pour recevoir le plaignant et déclencher la procédure.

Cependant, le gendarme chargé du dossier a manqué à son obligation professionnelle en essayant de convaincre le plaignant de résoudre le problème à l'amiable. Au refus du plaignant, il s'est abstenu de rédiger son PV et a enregistré les numéros de séries des billets.

Bien que la procédure du flagrant délit ait échoué, le plaignant a pu obtenir son document sans verser quoi que ce soit.

- 4/ Une citoyenne anonyme a eu recours au centre pour dénoncer une scène de corruption dont elle a été témoin à la prison locale de Salé : certains fonctionnaires auraient extorqué de l'argent à des visiteurs au niveau du contrôle de la nourriture.

Le 6/6/2017, le centre a envoyé une lettre à la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, sollicitant l'ouverture d'une enquête.

En date du 12/7/2017, le centre a reçu une réponse nous informant qu'une enquête administrative a été ouverte et que celle-ci n'a pas révélée les faits dénoncés.